



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 22 JUIN 2021 À 14H30 À STRASBOURG – CENTRE  
ADMINISTRATIF – SALLE DES CONSEILS**

**et en visioconférence**

Convocation du 16 juin 2021

Membres en exercices 30 titulaires  
30 suppléants

Membres présents :

17 titulaires  
6 suppléants

Délibération n°378 du Comité syndical

**2. Compte de gestion 2020**

Le compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2020, a été produit par le comptable le 4 mars 2021, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du compte administratif. Le comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce compte de gestion.

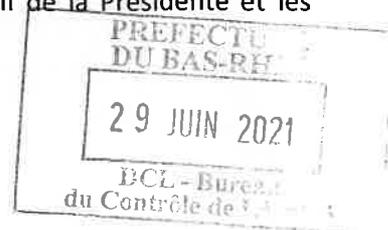
Vu les comptes présentés par le Trésorier du syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2020,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2020, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de la Présidente et les écritures du compte de gestion du receveur des finances,

*Le Comité syndical  
sur proposition de la Présidente  
après en avoir délibéré  
à l'unanimité*



*Adopte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2020 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.*

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **25 JUIN 2021**

La publication le **25 JUIN 2021**

Strasbourg, le **25 JUIN 2021**

La Présidente  
Pia IMBS